



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



### IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

× soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

× soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 7 JANVIER 2022 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 2 JANVIER 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 14 JANVIER 2022 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 9 JANVIER 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 21 JANVIER 2022 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 16 JANVIER 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 28 JANVIER 2022 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 23 JANVIER 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.